

Relations internationales

DIMANCHE 25 NOVEMBRE ET LUNDI 26 NOVEMBRE 2012

RAPPORT DE LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS DES COMMISSIONS DES FINANCES DES PARLEMENTS NATIONAUX

Session 1 : Cadre financier pluriannuel de l'Union européenne 2014-2020 : état d'avancement

M. George Georghiou, secrétaire permanent du Bureau du plan de la République de Chypre, passe en revue les préparatifs du cadre financier pluriannuel sous la présidence chypriote. Malgré une proposition de réduction du budget (de 56 milliards d'euros) et la proposition d'une réduction supplémentaire (de 80 milliards d'euros au total) formulée par le président du Conseil européen, le Conseil européen des chefs d'État et de gouvernement des 23 et 24 novembre 2012 n'est pas parvenu à conclure un accord sur le cadre financier pluriannuel de l'Union européenne 2014-2020. Le président du Conseil européen poursuivra les négociations au travers de contacts bilatéraux. L'objectif est de parvenir à un accord au sein du Conseil européen en janvier 2013.

On trouvera ci-dessous une synthèse des positions défendues par nos principaux voisins au cours de ce débat :

Royaume-Uni : L'Union européenne doit surtout se financer par ses propres moyens et non en levant une taxe sur les transactions financières, car cette dernière nuirait à Londres en tant que centre financier. Il convient de consacrer moins d'argent à l'agriculture et d'investir davantage dans l'achèvement du marché unique. Le commerce entre l'Union européenne et les autres continents doit également être favorisé.

Pays-Bas : Il y a lieu de se pencher sur la bureaucratie, ainsi que sur les coûts administratifs élevés de l'Union européenne. Une plus grande transparence est également nécessaire. Le budget de l'Union européenne doit être réduit de 100 milliards d'euros au moins. Comme tous ses États membres, l'Union européenne doit également réaliser des économies.

Luxembourg : Une plus grande transparence est nécessaire en ce qui concerne les dépenses de l'Union européenne. Le budget de l'Union européenne devrait être plus souple. Il serait dès lors préférable qu'il soit établi pour une période d'un an plutôt que pour sept ans.

France : Le budget de l'Union européenne doit surtout être attentif à la croissance économique et à l'emploi. Les fonds agricoles ne peuvent pas être réduits.

Session II : Douze Leviers pour le développement du Marché unique : développements sur les Marchés publics

Mme Kristin Schreiber, chef de cabinet adjoint de M. Michel Barnier, commissaire européen au Marché intérieur et aux Services, indique qu'au cours de la période 1992-2008, le marché unique européen a créé 2,77 millions d'emplois et apporté une contribution de 2,13% au PIB européen. La poursuite du développement du marché unique européen est la solution à la crise au sein de l'Union européenne.

Aussi un nouveau règlement relatif au marché unique (*L'Acte pour le marché unique II*) est-il en préparation, règlement qui sera probablement adopté début 2014. Les quatre lignes de force du *L'Acte pour le marché unique II* seront les suivantes : les réseaux intégrés, la mobilité, l'économie numérique et l'entrepreneuriat social, la cohésion et la confiance des consommateurs.

Les marchés publics représentent quelque 19% du PIB européen. Afin de permettre à encore davantage d'entreprises de participer à ces marchés, la législation européenne relative aux marchés publics est réformée. Les lignes directrices de cette réforme sont simples : procédures simples, flexibles et correctes, utilisation stratégique des marchés publics (l'attention portant sur la durée de vie des produits, l'innovation et les aspects sociaux, culturels et sanitaires), meilleur accès aux PME. Une série de nouvelles directives sont prévues d'ici le printemps 2013.

La Commission européenne prépare par ailleurs également une nouvelle directive relative aux contrats de concession. Dans l'Union européenne, les contrats de concession représentent 138 milliards d'euros par an. La nouvelle directive lèvera l'insécurité juridique et les entraves nationales et offrira une meilleure protection aux soumissionnaires.

Enfin, un nouveau règlement est également en préparation en vue de promouvoir l'accès des entreprises européennes aux marchés publics hors de l'Union européenne. Parallèlement, la sécurité juridique sera accrue pour les entreprises des pays tiers désireuses de participer à des marchés publics au sein de l'Union européenne.

On trouvera ci-dessous une synthèse des positions défendues par nos principaux voisins au cours de ce débat :

France : un meilleur accès aux marchés publics peut améliorer le fonctionnement du marché intérieur, ce qui permet de créer davantage d'emplois.

Il faut cependant veiller à ce qu'une utilisation excessive des marchés publics n'entraîne pas un accroissement trop important de l'endettement des États membres.

Royaume-Uni : il est nécessaire de disposer d'une définition commune de la notion de « marché unique ». De plus, il s'indique que la Commission européenne assure un meilleur suivi de la mise en œuvre des mesures en matière de marché unique au sein des États membres.

Session III : Le rôle des parlements nationaux dans le contexte du Semestre européen

M. Theodor Stolojan, vice-président de la commission des Affaires économiques et monétaires du Parlement européen, souligne que l'Union européenne doit devenir, par-delà l'union monétaire, une union économique et politique. Le Semestre européen entend y contribuer en rapprochant les politiques économiques des États membres par le biais de trois procédures : la supervision et le renforcement de la discipline budgétaire des États membres dans le cadre du Pacte de stabilité et de croissance, la prévention et la correction des déséquilibres macro-économiques dans les États membres et la supervision de la mise en œuvre de la stratégie EU2020 par les États membres.

M. Stolojan fait quatre propositions afin de renforcer le rôle des parlements nationaux dans le processus du Semestre européen :

- Les États membres doivent adapter leurs procédures internes de façon à ce que les parlements nationaux soient associés à l'élaboration des programmes de stabilité et de croissance et des programmes nationaux de réforme avant qu'ils ne soient transmis à la Commission européenne ;
- Les parlements nationaux doivent veiller à ce que les États membres incluent également un plan en matière d'emploi dans leur programme national de réforme. De nombreux États membres ont omis de le faire ;
- Les parlements nationaux doivent être associés à l'élaboration des recommandations spécifiques aux pays formulées par le Conseil européen. Les points de vue des parlements nationaux pourront alors être transmis aux gouvernements nationaux.
- Lors des discussions budgétaires au sein des parlements nationaux, ceux-ci doivent veiller à ce que le budget tienne compte des recommandations spécifiques aux pays.

Les points de vue des principaux pays voisins dans ce débat peuvent être résumés comme suit :

France : il existe une certaine tension entre l'Union européenne et la zone euro, qui comprend 17 États membres. Il existe un risque que les budgets des pays de la zone euro s'écartent trop de ceux des pays qui n'appartiennent pas à cette zone. Il faudra à terme trouver une solution à ce problème.